

Pétrole et gaz du Canada—Loi

● (1630)

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer, au nom du NPD, à ce débat sur le bill C-48. Auparavant, les règlements régissant le pétrole et le gaz au Canada n'étaient discutés que dans les antichambres du gouvernement et les conseils d'administration des sociétés pétrolières. Ces règlements très importants marquent un progrès. Certaines des dispositions contenues dans la mesure régissant les activités de l'industrie pétrolière et gazière dans le Nord et au large des côtes sont exposées en détail. En fait, elles sont tellement détaillées que je conviens avec le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), qui a parlé avant moi, qu'il nous est par conséquent très difficile d'étudier ce bill de façon approfondie cet après-midi puisque nous l'avons reçu il y a à peine 48 heures.

Je vais donc m'attacher aux points saillants du bill et me réserver l'occasion de discuter de certaines dispositions précises à l'étape de l'étude en comité. Je dois dire d'emblée au ministre que le NPD s'oppose au bill et je vais vous expliquer pourquoi. L'une des raisons principales, c'est que dans le passé les Canadiens ont vraiment été les jouets des sociétés internationales car le gouvernement du Canada, qui prétend tout savoir et de qui on se serait attendu à mieux, avait une politique qui autorisait le développement quasi-sauvage et laissait à n'importe quelle société le champ libre pour exploiter notre pétrole et notre gaz naturel.

Le député d'Etobicoke-Centre a dit que le Canada était pratiquement une république de bananes car nous allions déposséder des gens de leurs biens et des investissements qu'ils ont faits de bonne foi. Je ne prise pas plus que lui le fait de déposséder les gens de leurs biens et des investissements faits de bonne foi, mais lorsque j'ai entendu le député de Calgary-Centre (M. Andre) s'indigner de «l'immoralité de la situation», pour reprendre ses propos, j'ai songé à ce que mes commentants pensent de l'immoralité de la situation en ce qui concerne la société Dome Petroleum, par exemple. Le fait est que cette société qui effectue des forages dans la mer de Beaufort a été financée presque entièrement à même les fonds publics, qu'elle a bénéficié d'abattements et de stimulants fiscaux de toutes sortes, qu'elle n'a jamais payé d'impôts et qu'elle n'en paie toujours pas. Certains de ses représentants l'ont admis à Victoria à l'occasion d'un symposium auquel j'ai assisté cet été et où le président était présent. Mes commentants pensent que cette attitude de la société est plutôt immorale et que le gouvernement n'aurait jamais dû permettre qu'une telle chose se produise.

J'ai déjà dit que nous avons cédé nos ressources à vil prix comme jamais cela ne s'est fait ailleurs dans l'histoire de nos temps modernes. Je signalerais aux députés un article écrit dès 1973 par le P^r Andrew Thompson, intitulé: *Canada's Petroleum Leasing Policy—A Cornucopia For Whom?* et des articles écrits par la suite au sujet des politiques de concession du Canada dans le Nord. Visiblement, d'après le travail du P^r Thompson et des autres auteurs, qui parlent d'un système d'entrée libre et de droits excessifs à n'en plus finir, ces droits

sont illimités. Ils parlent d'un système qui n'encourage ni le roulement ni l'intervention du gouvernement.

Mais c'est là chose révolue, n'est-ce pas, monsieur l'Orateur? Nous avons vu, dans le passé, le plus souvent sous des gouvernements libéraux, que des 290 millions d'acres de terres nouvelles concédées, seulement 110 millions l'ont été à des compagnies sous maîtrise canadienne dont 60 p. 100 à Petro Canada. En étudiant le bill, en l'examinant dans les détails, n'oublions pas que c'est encore la même bande, encore le même parrain, celui à qui on doit l'ancien règlement en vertu duquel, je l'ai déjà dit, nous avons cédé nos ressources à vil prix comme jamais dans l'histoire des temps modernes, qui nous proposent maintenant ces nouvelles règles. C'est à se demander pourquoi ils ont changé. Est-ce parce qu'ils ont un nouveau ministre, le génial et affable député d'Outremont (M. Lalonde)? Il sourit, pas à cause de ce que je dis mais parce qu'il rentre tout juste de Paris.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Certains de mes collègues disent que le vieil homme de fer est de retour de Paris.

Une voix: L'homme de caoutchouc.

M. Waddell: Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, il faut se demander pourquoi ils ont changé. Si vous aviez entendu le ministre parler comme je l'ai entendu moi-même il y a quelques minutes à peine, vous auriez cru, comme M. Diefenbaker le disait si bien autrefois, à la plus grande conversion depuis celle de Paul sur le chemin de Damas. Subitement, le ministre propose un nouveau programme de canadianisation. Essentiellement, voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi.

Nous voulons avoir notre mot à dire au sujet de la canadianisation. J'ai un autre nom pour cela. Ce n'est pas un mot nouveau, et vous pouvez le chercher dans un dictionnaire. Je l'appelle la «lalondisation» ou le «lalondage», que je définis comme étant l'illusion du contrôle canadien alors qu'en fait il s'agit du même contrôle aux mains des compagnies pétrolières étrangères. Voilà à quoi ce projet de loi se résume.

Une voix: Quel dictionnaire consultez-vous?

M. Waddell: Un dictionnaire de la côte ouest. Je le dis parce qu'un grand nombre de Canadiens bien intentionnés sont vraiment inquiets—et ils le sont quoi qu'en dise le parti conservateur—au sujet des grandes compagnies de pétrole et de la forme de développement qu'elles assureront. En dépit de ce que peut dire le député de Calgary-Centre, bien des gens s'inquiètent et inclinent à appuyer le gouvernement là-dessus parce qu'ils sont en faveur de la canadianisation. Qui ne l'est pas? Les libéraux sont pour, nous sommes pour, et le député d'Etobicoke-Centre a dit tantôt qu'il était pour. La difficulté, c'est que de nombreux Canadiens croient que canadianisation veut dire étatisation. Ce n'est pas l'étatisation. Si on examine le programme en ce qui concerne le pétrole et l'énergie on constate qu'il ne contient pas de dispositions détaillées en vue de l'étatisation. Quelles compagnies Petro Canada prendra-t-elle en charge, quand, que paiera-t-elle et comment s'y prendra-t-elle? On ne dit rien de tout cela.